DELIBERATION N° 10 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET PRIMITIF 2021
Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-2 et L. 1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du budget primitif peut avoir lieu jusqu'au 15 avril de l'année d'exécution (ou le 30 avril en cas de renouvellement du Conseil Municipal).

Par ailleurs, conformément à l'article L. 2312-3 du même code, le vote du budget pour les communes de moins de 10 000 habitants se fait par nature.
Il convient de souligner que le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu durant la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2021 (délibération n°2) sur la base d'un rapport communiqué avec la convocation.
La lecture du Budget Primitif 2021 fait apparaître les chiffres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		
Réelles	5 086 500,00 €	5 947 500,00 €
Ordres	939 500,00 €	78 500,00 €
Total fonctionnement	**6 026 000,00 €**	**6 026 000,00 €**
Investissement		
Réelles	999 000,00 €	138 000,00 €
Ordres	178 500,00 €	1 039 500,00 €
Total investissement	**1 177 500,00 €**	**1 177 500,00 €**
Budget Total		
Total global réel	6 085 500,00 €	6 085 500,00 €
Total global ordres	1 118 000,00 €	1 118 000,00 €
Total global	**7 203 500,00 €**	**7 203 500,00 €**

Le Budget Primitif 2021 est présenté en équilibre dans chaque section et globalement.

La Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale a rendu un avis favorable le 1er avril 2021.

Intervention de Madame Claude LOMBARD (Groupe Pour Ludres, Résolument) :
Je tiens tout d'abord à préciser que cette intervention concerne à la fois le Budget Primitif que vous venez de présenter et celui de l'Ecole de Musique.
Comme les années précédentes nous nous abstiendrons. Et cela n'est pas dû à une quelconque défiance à l'égard de votre gestion qui doit en permanence composer avec les contraintes que font peser sur elle aussi bien la baisse des dotations que les incertitudes de la crise sanitaire. Nous observons d'ailleurs que la Capacité d'autofinancement nette prévisionnelle connaît un rebond de bon augure pour les futurs investissements puisqu'elle atteint les 489 000 euros, à comparer avec les 248 800 euros de 2020 et les 292 000 de 2019.
Néanmoins nous serons attentifs, en ce qui concerne la section de fonctionnement, aux "produits des services" en hausse prévisionnelle de 62 500 euros ainsi qu'aux "charges de personnel" prévues en légère baisse. A leur sujet nous nous interrogeons sur les conséquences financières du transfert, que nous venons d'approuver, des 4 agents de l'ALSH du CCAS à la ville. Sachant qu'en 2020 cela représentait 49 075 euros de dépenses de personnel, envisagez-vous de réduire d'autant, peut-être pas en 2021 puisque la mesure n'entrera en application qu'au 1er septembre, mais en 2022, la subvention du CCAS ?
Une question également sur les opérations d'équipement budgétées et plus particulièrement sur le devenir du Centre Brassens. Votre projet s'inscrit-il bien dans la perspective d'un parcours résidentiel pour personnes âgées, réalisé par un aménageur privé ?
Une dernière précision. Si nous nous abstenons à propos du Budget Primitif de l'Ecole de Musique, c'est - et cela ne vous surprendra pas - en raison de l'absence de tarification sociale. Quand nous plaidons en faveur de son introduction, c'est en pensant aux familles

ludréennes monoparentales ou affectées par le chômage, pour lesquelles la cotisation, si raisonnable soit-elle, représente tout de même une certaine somme.
Merci aux membres de la Commission Finances qui ont répondu à toutes mes questions et merci à toutes celles et à tous ceux qui ont contribué à la rédaction de ces Budgets Primitifs.

Réponse de Monsieur LAMY :
La subvention octroyée au CCAS sera identique aux années précédentes. Nous verrons sur les prochains exercices si nous devons faire des ajustements. Dans tous les cas, la subvention correspondra aux besoins du CCAS pour son bon fonctionnement.

Réponse de Monsieur le Maire :
Concernant l'ALSH, le transfert se fera au 1er septembre 2021. La subvention versée au CCAS restera donc la même. Nous verrons l'année prochaine. Je rappelle que le budget du CCAS est une "annexe" du budget de la ville. Nous avons choisi d'avoir une comptabilité à part à cause de la gestion de la Résidence Autonomie, qui engendre des mouvements importants et nous aide quelque part à une comptabilité analytique. Nous avons donc souhaité les isolées du budget général. Cependant, le CCAS aura toujours la subvention qui lui est nécessaire pour bien fonctionner. De plus, depuis plusieurs années, les besoins sociaux du CCAS augmentent.
Vous signalez le travail important pour réaliser ce budget, et je vous en remercie. Nous avons des personnes qualifiées pour l'effectuer et je les en remercie également. Merci aussi aux élus qui travaillent avec elles sur le budget 2021. Même si nous avons des marges de manœuvre, nous avons dû faire des choix dans les projets proposés. Nous arrivons dans une période assez complexe pour les finances de la ville. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a largement diminué. Nous percevons actuellement environ 200 000 € au lieu de 850 000 auparavant.

De plus, nous continuons à perdre des habitants. Si nous ne réagissons pas et ne trouvons pas de solutions pour les attitrer, nous risquons de perdre certaines prestations comme la suppression de classes. Je rappelle que plus de 1 300 habitants ont plus de 65 ans.
Il nous faut absolument maintenir nos 6 200 habitants et tendre vers le niveau de 2008 avec 6 800 habitants, compte tenu notamment des équipements que nous avons et du personnel. Quoiqu'il arrive, les frais "fixes" resteront les mêmes.
De plus, l'Etat nous impose des charges nouvelles. Exemple pour cette année, il faut équiper nos bâtiments et infrastructures extérieures de défibrillateurs. Une première phase est budgétée en 2021.
A partir de cette année, il y a également la disparation totale de la maîtrise de la taxe d'habitation. En cas de nouveaux logements, la base de la taxe d'habitation n'augmentera pas contrairement auparavant. L'Etat ne compense que les taxes perçues en 2020 sur la base des taux de 2018. Quand nous voyons ce que l'Etat a fait avec la DGF, qui n'est autre que le rattrapage d'impôt récupérés pour partie en 1956, nous pouvons être inquiets pour l'avenir. Il faudra donc rester vigilant.
L'Etat a également décidé de diminuer les charges fiscales des entreprises et donc de geler 50% de la taxe foncière. Nous n'avons donc plus aucune maîtrise des taux sur cette part importante. Nous essayons de gérer au plus près les dépenses de la commune.
Concernant le Centre Brassens, le nouveau bâtiment ouvrira au 1er septembre 2021. L'ancien fermera et nous avons prévu des crédits au budget afin de le sécuriser. Un parcours générationnel sera dans le futur créé mais nous ne savons pas encore sous quelle forme. Il est nécessaire de le réaliser. En effet, les retraités à Ludres ne trouvent pas de logements à leur convenance et partent dans les communes voisines, notamment à Nancy. Ils ne peuvent plus entretenir une maison individuelle. Il faut donc être attentif à ce problème et trouver des palliatifs.
Vous avez constaté des écarts sur les recettes "produits des services". Il faut prendre comme référence l'année 2019. En effet, l'année dernière, à cause de la crise sanitaire, les services de cantine, périscolaire ont fermé plusieurs mois.
De plus, les indemnités des élus sont conformes à l'inscription budgétaire et aucun frais de représentation n'a été engagé.
Pour finir, nous considérons ce budget comme un budget sérieux qui est maîtrisé pour l'ensemble des dépenses, qui essaye de maintenir à niveau ses équipements, qui continue à

aider ses associations et qui soutient la culture, sans négliger la santé, la sécurité et l'éducation.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 25 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Budget Primitif 2021 arrêté aux chiffres ci-dessus.